



Proconseil Office de conseil viticole
Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne
Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04
Email : viticulture@prometerre.ch
Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)
Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
Tél. 079 941 09 18
Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N°18 du 19 octobre 2022

Vendanges : le sourire est au rendez-vous pour les producteurs vaudois

Filets de protection contre les oiseaux : les filets encore présents dans les parcelles vendangées doivent être retirés sans délai

Couverts végétaux temporaires : il est encore possible de réaliser les semis

Formations : le programme des cours pour la saison 2022-2023 est disponible

Vendanges

La récolte 2022 a grandement dépassé les espérances des vigneron, que ce soit en termes de qualité ou de quantité. Le millésime 2022, fortement marqué par des conditions estivales très sèches, laissait présager une récolte de quantité moyenne comme cela est généralement le cas dans de telles conditions. Les précipitations de la fin d'été (du 15 août au 15 septembre) ont contribué à maintenir les baies dans un état de turgescence, limitant ainsi le flétrissement des grains.

Dans certains cas, l'irrigation mise en place en cours de saison a été nécessaire pour assurer cette production qualitative. Certaines vignes sont toutefois restées bloquées (jeunes vignes, parcelles « séchardes », enherbement trop concurrentiel), mais ces cas ne constituent heureusement qu'une fraction limitée du vignoble.

Filets de protection contre les oiseaux

Les filets de protection doivent être enlevés au plus vite après les vendanges. Il est encore possible d'apercevoir des filets dans des vignes vendangées (au sol ou sur les ceps). Ces filets doivent être retirés des parcelles sans délai car ils constituent de véritables pièges pour la petite faune.



Figure 1: filets de protection entreposés au sol (12/10/22)

Couverts végétaux temporaires

Au vu des températures encore très douces pour la saison, il est encore possible d'effectuer des semis de couverts végétaux (ou engrais verts) dans vos parcelles. Cette technique peut se révéler intéressante pour limiter la concurrence de l'enherbement au printemps prochain grâce au paillage formé suite à leur destruction par roulage. Selon les espèces implantées, ces couverts permettent également d'apporter des éléments nutritifs (l'azote est généralement recherché) et de la matière organique. Si les mélanges contiennent une ou plusieurs espèces relais (espèces pluriannuelles ou pérennes, comme par exemple le trèfle incarnat), ils deviennent également utiles pour planter les espèces souhaitées dans les parcelles.



Figure 2: semoirs adaptés sur chenillette (Proconseil, 13/10/22)

Des mélanges sont disponibles sur le marché et peuvent être implantés en semis direct ou après un travail du sol. Le semis direct est déconseillé dans un enherbement permanent en place depuis plusieurs années, car il gênera la bonne levée du semis. Attention, cette pratique n'est pas autorisée pour des parcelles SVBN.



Pour en savoir plus sur les caractéristiques des principales espèces utilisées pour ces couverts, consultez les [fiches pratiques](#) élaborées par la maison des vins de Gaillac, l'IFV et la chambre d'agriculture du Tarn.

Exemple du mélange UFA Viti Fit automne :

Composition du mélange	
Chou de chine	Crucifère
Seigle	Graminée
Pois d'automne	Légumineuse
Trèfle incarnat	Légumineuse
Féverolle	Légumineuse



Figure 3: Etat d'un couvert temporaire en mai 2021 (Proconseil)

Formations Proconseil

Installer l'irrigation goutte à goutte dans mes vignes	28 novembre à Bursinel
Initiation à la taille de la vigne	1 ^{er} décembre à Morges
Limiter l'Esca : taille respectueuse et autres techniques	6 décembre à Morges
Places phytos en viticulture – que faire ?	14 décembre à Morges
Identifier un marché de commercialisation, adapter sa gamme	21 février à Lausanne
Concevoir son site internet et le réaliser avec Wordpress	23 février à Lausanne
Protection de la vigne en viticulture biologique	13 mars, région La Côte
Cours de base pour la reconversion bio viticole	7 mars, région Lavaux
La biodiversité au vignoble	27 mars à Changins
Initiation à l'ébourgeonnage	3 avril à Morges
Gestion de l'azote en viticulture biologique	5 avril à Changins
Cépages résistants, voie d'avenir ?	27 juillet à Pully
Les plantes sont de précieux bio-indicateurs -VITI	23 et 24 août, Lavaux

Davantage de cours sur d'autres thématiques (gestion, vente, comptabilité...) sont disponibles également en ligne sur le [site de Prométerre](#) (rubrique Agenda puis Formations).

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch
Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.